

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n° 50/2019

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE
CHATEAUNEUF A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA
BIBLIOTHEQUE**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	15
Excusés :	8
Pouvoirs :	7
Votants :	22

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 13 septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emmanuel DELMOTTE, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Adjoint,
Mesdames, Messieurs : Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-François PIOVESANA.

ABSENTS EXCUSES : Sylvie DAVILLER qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Manon DEGLI INNOCENTI qui a donné pouvoir à Eric ROMAN, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Hélène GARDET, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Nathalie D'ESQUERMES qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Jean-Pierre MAURIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Il est rappelé que la Commune de Châteauneuf a signé le 25 juillet 2008 avec l'association des amis de la bibliothèque, une convention de collaboration par laquelle l'association apporte une aide bénévole au fonctionnement de la bibliothèque, assurant des missions d'accueil des lecteurs lors des permanences, d'entretien des ouvrages, et d'organisation d'événements autour du livre et de la culture.

Aux termes de la même convention, la Commune met à disposition de l'association des amis de la bibliothèque les locaux de la bibliothèque quatre fois par semaine, ainsi que le mobilier et les œuvres. Par ailleurs, afin d'organiser les dépenses liées à l'organisation des animations autour du livre prises en charge par l'association, la Commune a prévu de lui verser une subvention annuelle, laquelle doit faire l'objet d'un examen et d'un vote chaque année par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Au vu de la convention du 25 juillet 2008 ;

Au vu de la demande de subvention de l'Association des Amis de la Bibliothèque, de son programme d'action 2019 et de son budget prévisionnel ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement d'une subvention de 6 800 euros à l'association des amis de la bibliothèque ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 ;

L'AUTORISE A NOTIFIER la présente délibération à l'association.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 25 SEP 2019
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 25 SEP 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire
Emmanuel DELMOTTE

